



# **REGLEMENT INTERNAT**

**Téléphone internat : 05 65 51 11 75 de 20h à 21h et de 7h à 8h.**

**Téléphone vie scolaire : 05 65 51 11 79**

**Adresse mail : viescolaire.immacespalion@hotmail.com**

**NOM : .....**

**PRENOM : .....**

**Classe :.....**

**Année scolaire :.....**

**Visa des parents :**

**Lu et approuvé :**

**Visa de l'élève :**

**Lu et approuvé :**

**Collège et Lycée  
IMMACULEE CONCEPTION  
10 rue Chanoine Auzuech - 12500 ESPALION**

L'internat est un service rendu aux élèves et à leur famille. Il ne constitue nullement un droit. La vie collective à l'internat n'est possible que si chacun respecte un certain nombre de règles que nous allons détailler dans ce document.

## **1 – Rythme de vie :**

**17H15**                    **Goûter** à la vie scolaire

**17H45**                    **Permanence obligatoire :**  
- Avoir son matériel scolaire pour le travail en étude  
- Aucun retard ne sera toléré  
- Respecter la place attribuée en début d'année

**19H15**                    **Repas :**  
- Les élèves descendent dans le calme avec le (la) surveillant(e)  
- A la fin du repas, tous les élèves attendent le (la) surveillant(e) pour quitter le réfectoire

**20H-22H**                **Permanence facultative** en salle 16 sous la tutelle d'un élève-responsable sauf si le travail scolaire n'est pas terminé auquel cas la permanence deviendra obligatoire.

**21H15**                    Les collégiens doivent se préparer et rester dans leur chambre. Dépôt du portable *éteint* dans la chambre de la surveillante. L'utilisation d'un portable durant la nuit entraînera une sanction.

**21H30**                    **Coucher :** Tous les collégiens sont dans leur chambre, la lumière éteinte. (Plus de douche pour les lycéens).

**22H00**                    **Coucher :** Tous les Lycéens sont à leur tour dans la chambre, lumière éteinte et le téléphone sera également restitué au surveillant(e) tous les soirs.

**6H50**                    **Réveil**

**7H00-7H30**                **Petit-déjeuner** (obligatoire) au réfectoire de l'établissement.

**7H50**                    **Fermeture** de l'internat : Durant la journée, aucun interne n'a accès aux locaux de l'internat.

### **Pour les internes permanents : (Week-end)**

**8H-10H30**                Réveil et petit déjeuner au foyer de l'internat  
**10H30-12H**                Etude obligatoire ou classe  
**12H30**                    Repas au petit réfectoire  
**19H15**                    Retour à l'internat (aide au repas)  
**19H30**                    Repas  
**22H30**                    Restitution des téléphones et ordinateurs ...au surveillant.  
**23H00**                    Extinction des feux.  
Le samedi, une permanence est prévue de 10H30 à 12H00 et le dimanche de 17H30 à 19H.  
Les activités proposées sont obligatoires pour tous les internes permanents

## **2 – Absences :**

Tout interne ne saurait s'absenter de l'internat sans justificatif écrit.

Toute absence (ou retard) doit être justifiée par un écrit, remis au surveillant d'internat ou un adulte de l'établissement, avant le départ de l'élève. À tout moment de la journée, les surveillants doivent être en mesure de savoir où se trouvent les internes y compris au sein de l'établissement.

Adresse mail : [viescolaire.immacespalion@hotmail.com](mailto:viescolaire.immacespalion@hotmail.com)

## **3 – Sorties :**

### **Sorties prévues :**

Les élèves ayant une activité régulière durant l'année scolaire doivent obligatoirement remettre en début d'année une autorisation parentale de sortie précisant l'activité, le jour, l'heure de départ et de retour. Si l'étude obligatoire n'a pas été effectuée, dans ce cas-là, l'étude de 20H00 sera obligatoire.

Pour les internes permanents, les autorisations de sorties le week-end devront être demandées au surveillant d'internat, le jeudi au plus tard.

### **Sorties du mercredi après-midi :**

Des activités sont proposées :

- Soit ludiques et ponctuelles avec un surveillant et les déplacements s'effectuent en mini bus,
- Soit sportives dans le cadre des championnats U.G.S.E.L. et U.N.S.S. Les élèves sont encadrés par les enseignants d'E.P.S lors des entraînements et des déplacements en compétition. Le règlement intérieur s'applique intégralement lors de ces déplacements. Pour les élèves non autorisés à sortir le mercredi, l'activité ne sera pas obligatoire mais ils devront rester avec le surveillant A partir du moment où les internes se seront inscrits à l'activité du mercredi, l'engagement sera définitif.

Sur autorisation écrite en début d'année, les élèves sont autorisés à rentrer chez eux.

Pour les internes autorisés à sortir le mercredi après-midi, ils devront se rendre à la vie scolaire signaler leur sortie en ville à partir de 12H45 et de retour à 17H30.

***Les élèves présents le mercredi soir à l'internat, doivent être présents OBLIGATOIREMENT pour l'étude de 17h45 soit de retour le jeudi matin.***

### **Sorties exceptionnelles :**

Elles font l'objet d'une demande écrite, datée et signée du représentant légal. La demande doit parvenir 24 heures au moins avant le début de l'absence prévue. En cas de force majeure, une sortie peut être accordée par envoi d'un mail des parents à la vie scolaire.

**Toute sortie illégale est un motif de sanction grave, pouvant aller jusqu'au renvoi immédiat de l'internat et/ou de l'établissement.**

## **4 - Etude et travail scolaire :**

De 17h45 à 19h15 a lieu une étude **obligatoire** et **surveillée** pour tous les élèves. La présence est obligatoire, le travail individuel et le silence sont de rigueur. Il est évident que tout le monde doit arriver à l'heure et avec toutes ses affaires. L'élève doit rester à la place qui lui a été attribuée.

Les portables éteints sont confiés au surveillant dès le début de permanence.

Les élèves de T<sup>ale</sup> peuvent travailler en semi-autonomie en salle 210, s'ils font preuve de sérieux. Les élèves auront accès aux ordinateurs du CDI pour faire des recherches durant une heure, deux fois par semaine ou cas exceptionnel. Le travail à deux se fera à l'appréciation du surveillant.

L'accès aux réseaux sociaux y est strictement interdit.

Durant ces études, tous les appareils type baladeurs, téléphones portables etc. Sauf dérogation, sont PROSCRITS pour TOUS les élèves. Tout manquement à cette règle entraînera sa confiscation pendant 48h ou plus si récidive. Pour les internes, les retenues s'effectueront obligatoirement le mercredi à 13H30.

***LA FIN DE L'ETUDE EST A 19H15 ET PAS AVANT !!!***

## **5 - Les repas :**

### **La présence à tous les repas est obligatoire.**

Par soucis de convivialité, les portables, appareils musicaux, et les couvre-chefs ne sont pas admis durant les repas, il en est de même pour le week-end.

Les élèves sont priés de rester au self jusqu'à ce qu'un surveillant les accompagne dehors.

## **6 - Respect et Vie Collective :**

*L'internat est un lieu de vie collective où chacun doit être attentif au respect d'autrui.*

### **La Mixité :**

L'internat fonctionne sur le principe de la mixité et accueille filles et garçons. Par contre, la mixité dans les chambres y est strictement interdite.

### **La vie dans la chambre :**

La chambre mise à disposition des élèves n'est pas un domaine privé dans lequel ils peuvent agir à leur guise. Les élèves doivent impérativement rester dans la chambre qui leur a été attribuée en début d'année. L'affichage de photos et de posters est strictement interdit.

Chaque matin, l'élève doit faire son lit et ranger toutes ses affaires dans l'armoire mise à sa disposition. Rien ne doit être laissé sur le sol. Les volets doivent être ouverts. Une aération de la chambre s'impose. Pour le bien-être de chacun les sanitaires doivent restés propre chaque matin, et les serviettes pendues (y compris le week-end).

Les douches ne sont pas autorisées de 21 h 30 à 6 h 45.

L'usage d'appareils électriques comme les sèche-cheveux, fers à lisser, est toléré (avant 21h30). Néanmoins, ils devront être débranchés et rangés dans les placards après utilisation.

L'utilisation des téléphones, appareils numériques et connectés est autorisée avant 22h. Ils sont sous la responsabilité de l'élève.

Aucune photos ou vidéos sont acceptées dans l'enceinte de l'internat.

A l'heure du coucher, les téléphones doivent impérativement être éteints et remis au surveillant à 22h au plus tard pour les lycéens. **L'utilisation d'un deuxième téléphone, sans autorisation, vaudra une sanction disciplinaire considérée comme une tromperie et pouvant entraîner l'exclusion.**

La soirée télé, une fois par semaine au choix des élèves, ils devront s'inscrire sur le cahier de l'internat. Le retour de la soirée de télévision se fera en silence.

L'introduction de nourriture est interdite dans les locaux et dans les chambres de l'internat. Toutefois, l'apport de goûters, biscuits ou autres friandises peut être autorisé mis à cette seule condition que ces denrées soient stockées dans des boîtes hermétiquement fermées. Les denrées périssables sont interdites.

Les chambres sont contrôlées régulièrement par le(la) surveillant(e). Tout manquement à ces recommandations d'hygiène et de bien être entraînera une sanction.

Le Jeudi soir est quant à lui réservé au ménage. Les internes participent au nettoyage des chambres, salles de bains et parties communes (couloir et foyers). Il en sera de même tous les dimanches soir pour les internes permanents

. Durant la journée et le week-end, il est demandé une tenue vestimentaire correcte et adéquate aux activités proposées. ***Une tenue vestimentaire décente*** est aussi demandée dans les couloirs de l'internat : peignoirs, pyjamas et tongs sont de rigueur.

Le vendredi matin, les internes veilleront à monter les chaises sur les tables et vider les poubelles. Il en sera de même tous les lundis matin pour les internes permanents.

Tous les dimanches soir, les permanents devront préparer et amener leurs linges sales, afin de pouvoir les laver dès le lundi matin.

**L'établissement encourage les relations d'amitié, mais elles ne doivent en aucun cas se transformer en relation amoureuse sous peine d'un renvoi définitif de l'internat.**

□ **Temps Libre :**

Le lieu de rencontre collectif est le foyer afin de préserver un certain calme dans les chambres.

Le foyer est un lieu « géré » par les élèves qui seront invités à tour de rôle à prendre en charge l'animation et le ménage.

Seule la cour du collège est accessible pendant le temps libre (dans un souci de pouvoir contacter un interne aussi rapidement que possible). Les autres accès extérieurs sont interdits.

**Durant la journée, l'accès à l'internat est strictement interdit.**

□ **La Circulation :**

Toute visite de personnes étrangères à l'internat est interdite et vaudra une exclusion disciplinaire.

Après 21h30 pour les collégiens et 22H00 pour les lycéens, aucun déplacement n'est autorisé sauf urgence.

□ **Dégradations :**

Un état des lieux de chaque chambre sera fait dès la rentrée de septembre, à la fin de chaque trimestre et à la fin de l'année. Une caution de 80 € sera demandé en début d'année pour toute dégradation commise dans l'enceinte de l'établissement.

Le chef d'établissement demandera le remboursement des frais occasionnés pour une dégradation volontaire, en plus d'une sanction disciplinaire.

Afin d'éviter les malentendus, nous invitons les internes à nous signaler au plus tôt les dysfonctionnements qu'ils pourraient constater.

Il est interdit de modifier l'agencement des chambres.

□ **Vols :**

Nous demandons à chaque interne la plus grande vigilance concernant ses affaires personnelles et/ou objets de valeurs (liquidités, ordinateurs, portables...).

**En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.**

## **7 – Sécurité :**

Les systèmes de sécurité et d'alarme sont un garant de la sécurité pour tous : leur détérioration ou leur déclenchement volontaire sont des actes graves qui entraîneront des sanctions.

Pour éviter le déclenchement intempestif de l'alarme incendie il est interdit d'utiliser des bombes aérosols de manière abusive, et d'allumer des bougies ou des bâtons d'encens.

## **8 – Santé :**

L'établissement n'étant pas en mesure d'assurer une surveillance médicale constante, chaque famille se voit dans l'obligation de trouver une solution pour venir chercher le jeune si nécessitant des soins spécifiques.

Nous conseillons de faire une trousse à pharmacie avec le minimum pour les petits maux éventuels (mal de tête, maux de ventre, etc.). Tout médicament entré sans ordonnance et distribué d'élève à élève ne saurait engager la responsabilité du surveillant ni de l'établissement.

□ **Cas spécifiques : Alcools, Drogues, Tabac :**

Tout élève qui rentrerait dans l'établissement en état d'ébriété encourt immédiatement un renvoi temporaire ou définitif, avec prise en charge par le responsable légal ou une personne qu'il désignera. Cette mesure sera suivie d'une sanction décidée par le chef d'établissement.

Pour les élèves de Lycée uniquement, la cigarette sera tolérée avec une autorisation écrite des parents. Ils devront, pour cela, se rendre de 21H30 à 22H00 dans le coin fumeur. Tous les internes qui n'auront pas autorisation (surtout le collège) se verront sanctionner.

En cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'internat, le règlement des frais s'effectuera pour le trimestre en cours.

## **9 – Bagagerie :**

Tous les internes déposent leur sac le lundi matin dans le foyer de l'internat.

Le vendredi matin, les sacs sont également déposés dans le foyer et pourront être récupérés l'après-midi, ils devront demander la clé à un surveillant ou un adulte de l'établissement mais ils n'auront pas accès aux chambres.

## **10 – Vacances scolaires :**

Durant les vacances, les bâtiments peuvent éventuellement être mis à disposition de groupes.

Dans ce cas, il sera demandé aux élèves d'enlever en partie leurs affaires des chambres. Les précisions seront fournies ponctuellement par les surveillants.

Pour les internes permanents, il n'y aura pas d'internat durant les vacances scolaires.

A chaque retour de vacances scolaires, les internes réintégreront l'internat le lundi matin.

### **- Relations avec les parents :**

Il convient de ne pas hésiter à solliciter une rencontre avec la surveillante d'internat : le dialogue est toujours source de compréhension. Pour faciliter les rencontres, les parents s'adresseront directement au secrétariat. En inscrivant leurs enfants, les familles acceptent de fait les termes du présent règlement.

Toutes les suggestions ayant pour but l'amélioration de la vie à l'internat sont les bienvenues.

**L'inscription d'un élève à l'internat vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement ainsi qu'au règlement intérieur de l'établissement. Le non-respect du règlement de l'internat entraînera une exclusion de l'internat voir de l'établissement.**

A noter : La correspondance est autorisée librement, sauf avis contraire des parents ou du responsable pour les élèves mineurs. Le courrier doit être au nom de l'interne, en précisant sa classe, Collège/ Lycée Immaculée Conception, 10 rue Chanoine Auzuech 12500 Espalion.

La responsable d'internat  
Mme LUCADOU Violaine

Le chef d'établissement  
Monsieur BALDIT Mathieu

Visa des parents :  
(Lu et approuvé)

Visa de l'élève :  
(Lu et approuvé)

# **COUPON A RENVOYER**

L'inscription de l'élève ne sera définitive qu'après lecture attentive avec sa famille du présent règlement et signature.

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'élève)

.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter durant toute ma scolarité.

Date : .....

**Signature de l'élève :**

(Lu et approuvé)

**Signature du responsable légal :**

(Lu et approuvé)